

PAR COURRIER

Le 1^{er} mai 2015

V/Réf : 100-1134-001
N/Réf : 2004 24501 et 2004 24517

Objet : Demande d'accès concernant :
Les Forages C.C.L. (1993) inc. et Forage Nordika inc. à Delson
237, chemin St-François-Xavier à Delson

Madame,

Nous donnons suite à vos deux demandes, reçues le 1^{er} avril dernier, concernant les objets précités.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. fiche d'accident technologique, 16 octobre 1989 (2 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

expliqué que le produit diversifié (4 à 5 gal. selon lui) devait être ramassé. Que cela pourrait se faire manuellement compte tenu de la quantité et la terre contaminée disposée avec les ordures. Je lui ai demandé d'acheter de la mousse de tourbe et de l'épandre sur l'eau afin d'immobiliser l'huile qui y flotte.

art. 53-54

m'assure qu'il aura complété ces travaux en fin de journée, samedi le 28 octobre

